Communiqué de presse de Solidaires 31
02/04/2023

Solidaires 31 contre les arrestations politiques

Refusant de régler la crise politique ouverte par sa réforme impopulaire, le gouvernement choisit la répression.
Il impose sa sa volonté par le déni de démocratie, par le harcèlement des militant.e.s et par la peur.
Depuis l'usage du 49.3, en particulier, en Haute-Garonne et ailleurs, se multiplient les arrestations arbitraires, contrôles d'identité ciblés, exigences de prélèvement d'ADN et gardes à vue prolongées.
Dans la plupart des cas les militant.e.s sont relâché.e.s sans aucune suite judiciaire, après une indigne privation de leur liberté, parfois durant plus de 30 heures – c'est le cas de plusieurs militant.e.s de SUD éducation à Toulouse.
Dans d'autres cas la machine judiciaire se met au service de la répression et poursuit des syndicalistes d'une vindicte honteuse – actuellement des militant.e.s de SUD PTT à Albi ou de SUD Santé Sociaux à Toulouse encourent des peines.
Au-delà de nos rangs syndicaux, ce sont plusieurs dizaines de personnes qui ont été arrêtées depuis l'usage du 49.3, alors qu'il suffit d'en arrêter un seul pour que la crise se résorbe : Emmanuel Macron.

Liberté de manifester en danger

Le mardi 21/03, la police est intervenue sur une action de barrage filtrant. L'intervention policière a été violente, en particulier contre les femmes présentes, donnant à la brutalité policière une coloration sexiste scandaleuse.
Depuis mi-mars l'arsenal policier a été démultiplié. Le 28 mars la manifestation a été confisquée par la police. L'usage du canon à eau et des gaz lacrymogènes, comme matériel de dispersion mais aussi comme arme (tirs à hauteur des jambes des manifestant.e.s), à quelque moment que ce soit de la manifestation, doit cesser immédiatement. C'est cette exigence que nous portons de façon unitaire, en accord avec l'intersyndicale de Haute-Garonne, organisatrice de la manifestation.

Comme le 28 mars, Solidaires continuera à mener les manifestations jusqu'à leur terme, en tant que cortège syndical. Nous ne reconnaissons pas à la police le droit d'imposer une fin de manifestation avant le lieu du parcours déposé.

Criminalisation de la mobilisation

Les interpellations de militant.e.s se font avec une violence injustifiée. Un camarade de SUD PTT a été arrêté à son domicile au petit jour, lui et sa conjointe ont été menottés devant leurs enfants.

Face à cette répression massive, à cette criminalisation du mouvement social, et à ces tentatives d'intimidation, Solidaires 31 affirme son attachement aux libertés démocratiques, dont celle de manifester et de militer.
L'union locale Solidaires 31 est en train de renforcer ses structures de protection collective pour faire face à l'acharnement gouvernemental, policier et judiciaire. Les violences n'érodent pas notre détermination : nous serrons les rangs et continuons à nous battre sans relâche contre la réforme des retraites. Soyons massivement en grève et dans la rue, le 6 avril et jusqu'à la victoire.